

99 mineurs trouvent la mort en Yougoslavie

BELGRADE (AFP) — Il n'y a plus d'espoir pour les 99 mineurs ensevelis depuis hier midi à 700 mètres sous terre dans les houillères d'Aleksinac, à la suite d'un incendie, a déclaré à 22h10 locales à la télévision de Belgrade le directeur des mines, M. Dragomir Stojanovic.

Les mineurs ont été asphyxiés par les gaz développés par la combustion de la poussière de charbon, a indiqué un responsable des mines, M. Branislav Mandusic, ajoutant que l'incendie s'est d'abord déclaré sur la chaîne de transport. L'incendie avait rapidement ga-

gné d'autres installations des puits, rendant impossible, jusqu'à tard dans la soirée, l'accès aux équipes de sauvetage.

Parvenue, vers 22h00 locales, au fond d'une première galerie, les sauveteurs n'ont pu constater qu'il n'y avait aucun survivant.

« C'est la plus grande catastrophe de l'histoire des mines d'Aleksinac », a déclaré à la télévision de Belgrade M. Mandusic.

En 1983, 38 mineurs des houillères d'Aleksinac avaient été tués par un coup de grisou.



Jean-V. DUFRESNE

▲ Montréal

Coca-Cola : avec un grand C, je vous prie

Une lettre nous vient de M. Donald A. Burwash, de Toronto, secrétaire de la compagnie Coca-Cola, rien de moins, un nom qui vous dit peut-être quelque chose, à moins que nous n'apparteniez à la génération Pepsi. Sur cette dernière marque, nous reviendrons plus loin.

Si vous pensez que LE DEVOIR n'est pas lu chez Coca-Cola, détrompez-vous. Son signataire y joint le xéro (ou Xéro ?) d'un article de notre camarade Nathalie Petrowski, publié le 30 septembre dernier, dans lequel, au sujet du chanteur Jean Leloup, elle écrit le mot *coca-cola* avec un *c* minuscule.

Eh bien, le croiriez-vous, il y a des gens chez Coca-Cola qui sont rémunérés pour dénicher des petits détails comme ceux-là. Et M. Burwash nous en informe dans une lettre rédigée dans le français le plus impeccable, ce qui, venant de Toronto, mérite déjà une médaille.

Mais de quoi peut-il donc s'agir ? Tout simplement, nous rappelle-t-il le plus gentiment du monde, Coca-Cola est une marque de commerce brevetée qui « ne distingue et n'identifie que le produit de notre Compagnie (sic) seulement. Il nous faut donc être vigilants et assurer la protection de cette marque pour éviter qu'elle ne perde sa signification et son importance... Au point de vue typographique, Coca-Cola et Coke devraient être donc traitées de la même manière qu'un nom propre ».

Dont acte. Mais pour notre défense, je m'en vais rappeler à M. Burwash qu'il doit s'en prendre à lui-même et à son produit. Sa notoriété est telle que Coca-Cola, de marque de commerce, en est venu à désigner la chose elle-même, et ce c'est là une consécration populaire inestimable dont les voitures Ford elles-mêmes, par exemple, n'ont jamais pu bénéficier.

En linguistique, si j'étais un expert, j'appellerais cela un phénomène d'appropriation démocratique des grandes marques. Fridaire en fut aussi la victime privilégiée, dont la marque est devenue la chose. La pointe Bic, elle aussi, est devenue un bic, et demandez aux gars du Local 144 à Dédé Desjardins comment s'appelle un « carterpillar ». Quant à Bombardier, elle s'est fait voler son « skidoo » par l'usage, et pour la même raison. Xéro a même suscité un verbe, et on peut dire aujourd'hui *xéroser* sans offenser la langue.

Mais il existe dans le marché une sorte de petite poudre blanche à renifler assez vilaine dont le diminutif féminin avec un petit *c* se confond tout à fait avec notre célèbre boisson gazeuse, et c'est peut-être aussi ce qui embête les fabricants de Coke avec un grand C.

Pour terminer, parlons de Pepsi. Vous l'ignorez peut-être, mais les anglophones de Montréal avaient jadis la vilaine habitude d'appeler *Pepsis* leurs concitoyens de langue française. Le concurrent de Coca-Cola était la boisson favorite de la classe ouvrière, non qu'elle fût plus pétillante ou savoureuse, mais, si je me souviens, la bouteille contenait deux onces de plus, ce qui permettait de mastiquer plus longtemps le pain noir de la Dépression économique.

Mais jamais on a eu l'idée d'écrire *Pepsi* avec un petit *p*, ce qui veut dire que Coca-Cola s'inquiète peut-être pour rien, après tout.

SUITES DE LA PREMIERE PAGE

◆ Incendiaire

soit le vendredi 30 décembre, et la remettre au lundi suivant.

Cette directive du SPCUM précise que ces enquêteurs spécialisés n'interviennent pas en dehors des heures de travail, à moins d'un décès ou d'une arrestation dans le dossier.

« Il est inacceptable que l'on n'accorde pas à un incendie ayant causé plus de 100 000 \$ de dommages la même importance qu'à un vol à main armée de 1 000 \$ à la banque du coin », écrit le commissaire.

La décision du directeur est loin de constituer « un éclair de génie », ironise Me Delège, qui évoque les retentissements, quelques jours avant l'incendie, du jugement de la Cour suprême sur l'affichage, et la part prise par le locataire des locaux incendiés, Alliance Québec, dans le débat.

« Moins que ce dernier le directeur n'ait aucun intérêt dans l'actualité et les événements qui font la nouvelle, il aurait dû réaliser que cet incendie avait plus d'importance ou tout au moins entraîné plus d'implications de toutes natures qu'un autre incendie... », estime le commissaire.

« Ce manque de jugement ne semble pas avoir eu sur l'enquête les effets désastreux auxquels on aurait pu s'attendre et ce même si on a laissé bien des gens circuler dans les locaux incendiés et que l'on a confié la surveillance des lieux à la seule responsabilité des dirigeants d'Alliance Québec », note encore Cyrille Delège.

Pour le reste, le responsable de l'enquête est louangé par le commissaire, qui compte tenu du faible taux de résolution (moins de 40 % de ce type de crime, ajoute que « ceux qui critiquent le plus fort le travail des policiers dans le présent dossier ne savent pas de quoi ils parlent ».

Un incendie criminel « *politically sensitive* », poursuit Me Delège, est souvent encore plus difficile à résoudre. « Souvent, en pareil cas, la loi du silence empêche des témoins de livrer tout ce qu'ils savent et les forces policières se frappent alors à un mur ».

Le commissaire explique également n'avoir relevé aucun fait pouvant confirmer que les responsables de l'enquête ont transmis à la presse des informations ayant pu laisser planer des soupçons sur un ou plusieurs individus.

« L'enquête, dit-il, a été menée adéquatement et tout à fait à l'intérieur des cadres fixés par les lois qui nous gouvernent. »

Que sait-on maintenant sur cet incendie ? Qu'il a été allumé à l'aide d'un accélérateur, un dérivé du pétrole. Combien de temps avant sa découverte ? Le chimiste Claude Fortin n'a pu trancher à ce sujet au cours de son témoignage. Il est possible que l'incendiaire ait agi longtemps avant le déclenchement de l'alarme, ou peu avant...

Il n'y a eu aucune trace d'effraction, soutient Me Delège, qui écarte

le témoignage de cet agent de la firme Pinkerton venu raconter à la demande du procureur d'Alliance Québec qu'il avait ouvert la porte des locaux de la rue Crescent avec un canif le 8 janvier.

« Son expérience a été faite après que la porte eut été déjà forcée par les pompiers lors de leur arrivée sur les lieux », tranche le commissaire.

De Royal Orr, l'ancien président d'Alliance Québec qui fut soumis pendant l'enquête à un interrogatoire serré de la part de la Couronne, le commissaire retient qu'il est la dernière personne à confirmer sa présence dans les locaux. M. Orr dit les avoir quittés vers 15 h 30, après avoir fait certains appels téléphoniques et classé divers articles de journaux.

Dans ses commentaires sur le rapport Delège rapportés par la Presse Canadienne, M. Orr a indiqué que sa réputation et celle de l'organisme demeureront entachées tant que l'on n'aura pas trouvé le responsable de l'incendie.

Quant au nouveau président d'Alliance Québec, Robert Keaton, il a commenté le rapport du commissaire aux incendies en disant qu'il était maintenant temps pour son organisme de tourner la page.

M. Keaton ne formule par ailleurs aucune critique du travail de la police. « Je ne suis pas surpris qu'il n'y ait pas de conclusion étant donné le faible taux de résolution des incendies criminels », dit-il.

En concluant que le ou les incendiaires disposaient d'une clef des locaux, le commissaire y va d'une « déduction », remarque M. Keaton. « Il n'y a pas d'évidence, dit-il. Ce n'est pas quelque chose de concret. »

« Personnellement, conclut M. Keaton, je ferme les livres. Nous aurions aimé que les coupables soient trouvés, mais à partir de maintenant, il vaut mieux pour Alliance Québec de se pencher sur des questions plus importantes. »

Au service de police de la CUM, on s'en tient à la règle du « pas de commentaire » jusqu'à lundi. On refusait même de dire si la directive critiquée par le commissaire était toujours en vigueur.

Le responsable de la section des crimes contre la propriété, Pierre Lamoureux, a tout juste indiqué qu'en ce qui concerne l'enquête de police, le rapport n'ouvre « aucun débouché ».

◆ Meech

franco-ontarien Rolande Soucie, présidente de l'ACFO.

Les ténors québécois du gouvernement fédéral ne sont pas étrangers à ce début de virage. Encore récemment, le ministre fédéral Jean Charest profitait d'une tournée dans l'Ouest du pays pour souligner aux leaders francophones qu'aux yeux d'Ottawa, la protection constitutionnelle accrue qu'ils souhaitent pour leurs communautés passe d'abord par la ratification de l'Accord du Lac Meech.

« Plus que jamais, il est important pour nous et pour vous de dire que vous aimez votre pays et que vous souhaitez un pays où on fait de la place pour tout le monde, lançait le ministre Charest dans un discours aux Franco-Manitobains. Il est important de dire que des constitutions qui excluent sont des constitutions qui ne peuvent durer. » Pour conclu-

re : « l'accord constitutionnel doit être ratifié. »

Aujourd'hui, le ministre Lucien Bouchard est sur place, à Toronto, pour plaider la cause de l'accord.

Et tout cela survient au moment où Ottawa et les minorités négocient ferme sur la viguerie à employer pour appliquer la nouvelle loi sur les langues officielles.

À l'Ouest du Québec, toutes les associations porte-parole de la minorité francophone ont publiquement dénoncé l'accord au cours des deux dernières années.

« Le lac Meech ne nous protège pas (...), expliquait, il y a à peine dix jours, Rupert Baudais le président sortant de l'association des francophones de la Saskatchewan. D'un côté ou de l'autre, je pense qu'on est perdants. »

Les francophones, aussi bien de la Saskatchewan que de l'Alberta, ont de la difficulté à pardonner à Robert Bourassa son silence quand leurs provinces respectives ont abrogé leurs droits.

« Nous sommes un peu les soldats au front de la francophonie et puis on a quelque chose à apporter au Québec, si ce n'est le fait que nous savons très bien comment lutter contre l'assimilation », s'exclame France Levasseur-Ouimet qui souhaiterait que Robert Bourassa n'oublie pas si facilement les francophones de l'Ouest dans ses prières.

Mais malgré les griefs accumulés, deux événements vont aider à faire pencher la balance pour le lac Meech à la table de la FFHQ aujourd'hui.

Le mois dernier, les Acadiens du Nouveau-Brunswick sont sortis du rang pour donner clairement leur appui au lac Meech, auquel ils avaient souscrits jusque-là du bout des lèvres.

Ils ont alors expliqué que ce sont des déblocages au plan provincial qu'ils voulaient privilégier au cours des prochaines années.

L'ouverture récente du Manitoba en matière de services en français est de nature à confirmer que, qu'ils le veuillent ou non, le salut des francophones hors-Québec passe maintenant beaucoup plus par des gains concrets au niveau provincial que par des batailles constitutionnelles fratricides.

◆ Mulroney

tre canadien depuis 1971 si on exclut le court séjour à Moscou de Brian Mulroney lors des funérailles du Président Tchernenko en mars 1985.

Le premier ministre rencontrera au cours de ce périple le Président Mikhaïl Gorbatchev à deux reprises où ils auront l'occasion de traiter de toute une série de questions allant d'une nouvelle entente de coopération canado-soviétique dans l'Arctique aux relations Est-Ouest.

Le voyage canadien en Union Soviétique prend cependant tout un nouvel éclairage en raison des événements récents non seulement en URSS mais dans toute l'Europe de l'Est. Des hauts fonctionnaires canadiens ont d'ailleurs admis, au cours d'une séance d'information à Ottawa, que la situation actuelle dans les pays du bloc soviétique créait un nouveau climat, ouvrait des horizons nouveaux dans les relations entre le Canada et l'URSS.

Mais si le Canada se dit favorable et ouvert aux réformes amorcées en URSS, le premier ministre n'ira pas y annoncer un virage important dans nos rapports avec l'Union soviétique. M. Mulroney va plutôt saisir l'occasion de cette visite pour évaluer la situation changeante dans ce pays et chercher à saisir les moyens qui pourraient permettre d'étendre les liens commerciaux qui nous relient à l'URSS.

Il ne saurait être question au cours de ces rencontres pour le Canada de réévaluer ses positions sur le plan militaire au sein de l'Alliance atlantique ou nord-américaine. Les bureaucrates fédéraux estiment que ce genre de discussions cadrent mieux lors des négociations Est-Ouest entre les deux grandes puissances. Le premier ministre Mulroney est évidemment prêt à discuter avec M. Gorbatchev de désarmement et de relations Est-Ouest mais à titre d'échanges seulement. Les discussions entre les deux hommes se veulent d'ailleurs d'ordre général ou bilatéral, sans aucun ordre du jour formel et doivent se dérouler en présence d'un nombre minimal de conseillers de part et d'autre.

Le traité de coopération dans l'Arctique que doivent ratifier officiellement les deux chefs de gouvernement veut établir un cadre légal aux programmes actuels canado-soviétiques dans les domaines de la science et de la technologie. On s'attend également à ce que le Canada annonce l'ouverture d'un consulat à Kiev en Ukraine lors de la visite de Brian Mulroney dans cette ville.

Selon les mandataires fédéraux on s'attend à ce que messieurs Mulroney et Gorbatchev abordent des questions comme le contrôle des armements, la liberté religieuse et les droits humains en URSS, le terrorisme et le trafic international de narcotiques, de même que des problèmes communs d'environnement.

La visite canadienne aura également une forte saveur commerciale. En effet environ 240 représentants du milieu des affaires du Canada accompagneront le premier ministre canadien. Ces gens d'affaires font partie du Conseil commercial Canada-URSS qui sera officiellement créé au cours de la visite. Il est né de la volonté de plusieurs sociétés ca-

nadiennes de jouer un rôle plus important sur le marché soviétique. Les démarches des entreprises canadiennes ont été facilitées par le gouvernement Mulroney qui y voit une possibilité de stimuler les échanges commerciaux et les investissements en URSS. D'ailleurs, jusqu'à ce jour une trentaine d'entreprises canadiennes et soviétiques ont signé des ententes conjointes et mis sur pied des co-entreprises.

Laurent Denis, président du Conseil d'administration du Groupe Denis, fait partie de cette délégation de gens d'affaires qui accompagne la mission canadienne. Le Groupe Denis se spécialise dans la fabrication et la vente d'équipements forestiers, de scierie et agricoles. Pour M. Denis, « depuis l'arrivée de Gorbatchev, il y a beaucoup de libéralisation dans les échanges et ça permet à plus d'entreprises de négocier avec les entreprises privées. Auparavant il fallait passer à chaque fois par le ministère concerné, c'est maintenant plus facile estime M. Denis et « dans notre cas, ça pourrait nous amener des ouvertures plus faciles. »

Déjà M. Denis dit avoir noté que les discussions avec les Soviétiques responsables dans les usines sont non seulement plus courantes mais que les échanges sont moins formels et plus productifs. Et tout comme sur le plan politique, les choses sur le plan commercial semblent se précipiter un petit peu.

Une mission commerciale du genre de celle qui accompagnera le premier ministre en URSS présente des avantages évidents et, de dire M. Denis, « ça ouvre des portes qui ne sont pas nécessairement ouvertes autrement. »

Les réformes amorcées par le régime Gorbatchev servent donc de toile de fond à cette visite tant sur le plan politique que commercial que vont tenter d'exploiter les politiciens et gens d'affaires canadiens.

◆ Corbeil

Mirabel parce qu'il y a des gens qui étudient des concepts pendant des années, sans prendre le temps de s'arrêter, même si le monde continue à tourner », a tranché M. Corbeil.

Au terme de plusieurs consultations publiques, et de multiples concours pour recruter des firmes d'architectes et d'urbanistes, la Société du Vieux-Port doit décider, en décembre prochain, du projet qui sera retenu pour l'aménagement du Vieux-Port. Le plan initial prévoyait l'octroi de 100 millions \$ pour doter le Vieux-Port d'infrastructures telles des stationnements, de l'éclairage, des égouts, un bassin d'eau et un aménagement paysager. Les terrains revampés pourraient ensuite accueillir des équipements culturels soutenus par des initiatives privées.

Mais à l'heure actuelle, soutient M. Corbeil, le sort des quais est livré au hasard, rien ne permettant de croire que les musées ferroviaire, de l'enfance et des sciences verront le jour dans le Vieux-Port. Au moment où on met la hache dans Via Rail, il ne faut pas s'attendre à ce que le fédéral s'engage à construire un nouveau musée ferroviaire dans le Vieux-Montréal, a-t-il lancé.

« M. Mulroney, un des instigateurs du Musée des sciences, affirme que son projet ne sera pas construit dans le Vieux-Port. Doit-on s'engager dans des dépenses d'infrastructures pour des décisions qui sont plus qu'incertaines ? », s'interroge le ministre Corbeil.

Le parrain du Musée des sciences, l'ex-pdg d'Alcan, M. David Culver, a en effet fait savoir au DEVOIR cette semaine qu'il renoncera à implanter son projet au Vieux-Port et reléguait plutôt l'île Sainte-Hélène.

Pour l'heure, nous avons le choix entre deux options, estime l'ancien maire d'Anjou. Dépenser 100 millions \$ pour conserver les terrains actuels et espérer que les équipements culturels dont le coût est évalué à 300 millions \$ s'y installeront, ou s'engager dans la démolition des quais pour rendre le fleuve au Montréalais, un projet dont la note s'élevait à au moins 220 millions \$.

Selon M. Corbeil, deux tendances s'affrontent au conseil d'administration de la société fédérale. L'une voulant à tout prix prendre une décision à la vapeur en vue du 350ième anniversaire de Montréal en 1992, et l'autre préconisant de faire le minimum d'ici cette date, tout en prenant le temps de prendre une décision pour le reste du Vieux-Port.

Le minimum consisterait à terminer l'aménagement du Canal Lachine pour permettre sa réouverture à la navigation de plaisance, aménager une place sur le quai de l'Horloge pour tenir les festivités de 1992 et réaliser une Place commémorative. Entre 25 et 30 millions \$ ont déjà été engagés par le fédéral pour permettre la dépollution et l'aménagement du Canal Lachine, a précisé le ministre. Quelque 10 millions \$ ont aussi été octroyés par Ottawa pour réaliser le monument commémoratif sur la Pointe à Callière.

Pour ce qui est du reste, le ministre Corbeil ne cache pas ses couleurs. À son avis, injecter des millions pour aménager les terrains actuels sans avoir l'assurance que des équipements y verront le jour, c'est « créer un emplacement propice aux marchands de T-shirts ». Le problème, c'est qu'on va vivre avec des boutiques de T-shirts pour les 50 prochaines années », soumet-il.

Il caresse plutôt l'option « historique » qui consiste à redonner le

fleuve au Vieux-Montréal en démolissant la majeure partie des quais créés par le remblaiement au cours du dernier siècle. Le quai de l'Horloge serait conservé de même qu'une tour d'élevation, située entre les jetées King-Edward et Alexandra, à titre de témoin de l'époque industrielle.

Une promenade serait aménagée en contrebas des quais du siècle dernier qui existent toujours sous terre à la hauteur de la rue de la Commune et qui seraient dégagés pour recréer l'ambiance existant au début du XXème siècle.

L'urbaniste Jean Paré, un des promoteurs de ce projet présenté par la firme Paré et Associés, affirme que le seul coût de démolition des quais s'élevait à environ 40 millions \$. Leur préservation pour permettre l'accueil d'équipements comme des musées en coûterait pas moins de 25 millions \$.

Le ministre Corbeil serait intervenu auprès du conseil d'administration de la Société du Vieux-Port au début de l'automne alors qu'au terme de débats houleux, on s'apprêtait à rendre une décision partageant le contrat d'aménagement du Vieux-Port entre trois firmes venant de Montréal et de Toronto. Un des architectes internationaux approchés par la société aurait supervisé le travail des architectes canadiens.

Pour ce qui est de la Ville de Montréal, on serait d'accord pour faire les aménagements minimaux et attendre quelle sera l'hypothèse finale retenue par la population, soutient M. Corbeil. Cependant, la Ville n'a pas voulu commenter cette semaine le projet caressé par le ministre responsable de la région de Montréal. Au cabinet du maire, on a indiqué que l'on espérait une décision rapidement.

◆ Foules

a fait usage par endroits de gaz lacrymogènes pour disperser la foule et des véhicules blindés circulaient dans la soirée dans le centre-ville.

« La répression a été d'une sauvagerie sans précédent », selon plusieurs diplomates occidentaux qui ont qualifié la manifestation de « certainement la plus importante depuis le Printemps de Prague, il y a vingt ans ». Certains diplomates ont même avancé le chiffre de « 50 à 80 000 manifestants ».

« Vive Havel ! », « Vive la Charte ! » étaient les slogans scandés par les manifestants qui chantaient l'hymne national. Les cris de « Prague, Berlin, Varsovie ! » et « Ça a marché en RDA ! » fusaient également dans la foule.

Le défilé venait du cimetière de Vyshehrad à l'issue d'un rassemblement autorisé qui s'était tenu l'après-midi dans le quartier universitaire Albertov de Prague. La foule se dirigeait vers la place Venceslas, tentant d'emprunter le trajet du cortège funèbre qui avait conduit, le 15 novembre 1989, la dépollution mortelle de Jan Opletal à la gare centrale de la capitale tchécoslovaque.

Arrivé à mi-hauteur de la Narodni, une large avenue, le cortège a été arrêté par un important cordon de police. Pendant une heure, manifes-

tants et policiers se sont observés. Les étudiants ont entonné la chanson pacifiste de Bob Dylan « We shall overcome », tandis que les unités anti-émeutes mettaient leur dispositif érepsif en place, bouclant tout le quartier.

Par ailleurs, l'afflux de millions d'Allemands de l'Est attendu ce week-end en RFA avait déjà provoqué, hier, une grande confusion chez les autorités ouest-allemandes et le système fédéral de comptage était dépassé par les événements.

Une chose était sûre toutefois : l'afflux a encore augmenté après 14 heures et, dans les premières heures de la soirée, les estimations pour la RFA et Berlin-Ouest dépassaient largement le million de personnes.

On attend, chez les autorités ouest-allemandes, des millions de visiteurs est-allemands. Ces derniers ont commencé à envahir Berlin-Ouest pour un week-end qui s'annonce encore plus chargé que le précédent, a-t-on appris de source policière.

Selon le ministère de l'Intérieur à Bonn, près de trois millions d'Allemands de l'Est, plus d'un sixième de la population, avaient déjà franchi la frontière inter-allemande hier après-midi, tandis que plusieurs centaines de milliers d'autres affluaient vers Berlin-Ouest.

Les trains spéciaux amenant les visiteurs étaient pleins à craquer et accusaient jusqu'à quatre heures de retard, tandis que partout étaient signalés des embouteillages monstres, sur les autoroutes et dans les centres-villes.

« C'est un avant-goût de ce qui nous attend pendant le week-end », a déclaré un porte-parole de la police en Bavière.

La police ouest-allemande a décrit la situation aux postes-frontières comme « complètement chaotique ». De nombreux Allemands de l'Est devaient attendre jusqu'à six heures avant de pouvoir passer à l'Ouest.

Ces événements auraient presque pu faire passer inaperçu le programme du nouveau premier ministre réformateur Hans Modrow, présenté hier à Berlin-Est à son gouvernement « de coalition », comprenant plus d'un tiers de non-communistes. Il a lancé un vaste programme de réformes économiques afin de redresser la situation périlleuse de la RDA.

Seuls huit ministres du gouvernement précédent de M. Willy Stoph ont été reconduits, dont celui des Affaires étrangères, Oskar Fischer.

M. Modrow a annoncé une importante remise en ordre de l'économie et des finances de l'État. Celle-ci, objectif principal du nouveau gouvernement, passera par une ouverture aux capitaux occidentaux et un début de privatisation de l'économie. Il a présenté la RDA comme un pays « au bord de la faillite », incapable de fournir suffisamment de fruits et de légumes à ses citoyens, qui viennent de découvrir à l'Ouest que les magasins regorgent de bananes.

L'emprisonnement à vie pour le « couple maudit »

(PC) — Pierrette Angiehart et Denis Fréchette ont été condamnés, hier, à l'emprisonnement à vie pour le meurtre au premier degré de Mme Rhéa Brochu, survenu en septembre 1988.

Les jurés n'ont mis qu'une heure et demi avant de rendre un verdict de culpabilité au palais de justice de Montréal après un procès qui a duré huit semaines.

Le juge Benjamin Greenberg, qui a présidé le procès, a aussitôt prononcé la sentence.

Angiehart et Fréchette, que l'on avait surnommé « le couple maudit », devront passer un minimum de 25 ans au pénitencier avant d'être éligibles à une libération conditionnelle.

Mme Brochu avait été agressée sexuellement, torturée et étranglée le 9 septembre 1988 après avoir été enlevée sous la menace d'un couteau dans le stationnement d'un centre commercial de Pointe-aux-Trem-

bles, dans l'est de Montréal. Le corps nu et recouvert de blessures avait été trouvé par la police dix jours plus tard dans un boisé du parc Paul-Sauvé, à Oka.

« Vous avez eu droit à un procès juste et équitable, a déclaré le juge en prononçant la sentence. Vos avocats vous ont procuré une défense pleine et entière, ce qui est beaucoup plus que ce que vous avez accordé à vos victimes, surtout Mme Rhéa Brochu, qui a été victime d'un crime crapuleux. »

« Non seulement vous l'avez enlevée et séquestrée, mais agressive afin d'assouvir vos préférences sexuelles viles, malsaines, voire même sadiques. »

« Vous l'avez torturée de manière affreuse. Vous méritiez tous les deux la sentence que je dois imposer. »

Le procureur de la Couronne, Me Rollande Matte, a accueilli le verdict avec satisfaction.

Saint-Hilaire se passera de l'aide de Québec

SAINT-HILAIRE (PC) — La municipalité de Saint-Hilaire, sur la rive sud de Montréal, qui a été au coeur de la tornade de jeudi, ne fera pas appel à l'aide de Québec.

Le maire de Saint-Hilaire, M. Honorius Charbonneau, a dressé hier un bilan positif des secours apportés aux victimes de la tornade et s'est réjoui de la bonne marche du plan d'urgence.

Les autorités municipales évaluent à près de 2 millions \$ l'ampleur des dommages causés à une soixantaine de résidences et une dizaine de commerces de l'endroit.

La ville assumera elle-même les frais supplémentaires entraînés par la tornade aux divers services municipaux. Une quinzaine de familles dont les maisons sont inhabitables ont dû se reloger.

Le Bureau des assurances du Canada (BAC) a par ailleurs émis un bilan positif des secours apportés à la majorité des contrats d'assurance habitation des particuliers couvrant les dommages et les frais résultant des tempêtes de vent.

Selon Environnement Canada, la tornade portait des vents de 200 kilomètres heure et s'étendait sur une largeur de quelque 500 mètres.